Dans les bagnes industriels du canton de Vaud

Autor(en): **P.G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-382968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cette combinaison, en effet, une fois acceptée, peut procurer à l'assuré à toute époque un *crédit personnel* — proportionnel au montant de la réserve mathématique et au dépôt qu'il aura versé en même temps que les primes en fonctionnant ainsi comme une véritable *assurance de crédit ouvrier*.

Sans prétendre étudier ici à fond cette vaste question, nous nous contenterons de signaler les quelques principes d'organisation de cette assurance de crédit ouvrier qui permettraient d'en retirer le maximum d'avantages.

Dans les bagnes industriels du canton de Vaud.

Sous ce titre, le camarade Golay publie dans le *Grutléen* les faits suivants, que nous nous sentons obligés à faire connaître également aux lecteurs de la *Revue syndicale*. Ces faits prouvent que dans une république bourgeoise les prolétaires sont autant exploités et maltraités que dans les pires monarchies à moins qu'ils songent à se défendre sérieusement à l'aide d'une forte organisation syndicale et politique, organisation que les travailleurs dans le canton de Vaud n'ont pas encore su former.

Dans un prochain numéro nous continuerons la série en publiant des faits semblables se produisant dans les établissements industriels sur le territoire du canton de Fribourg.

A Baulmes. — Confort et misère. A l'usine des chaux et ciments. — Esclavage moderne.

Baulmes est un grand village de 1500 habitants situés au pied du Jura sur la ligne d'Yverdon à Ste-Croix. C'est à la fois un village et une commune. La commune est très riche. Elle possède d'immenses forêts qui s'étendent fort loin et chaque année elle vend des « coupes » de bois énormes, sans pour cela manger son bien en herbe.

Non seulement les bourgeois ne payent pas d'impôts, mais ils touchent une répartition qui varie de 100 à 150 fr. Les maisons sont solides et bien campées. L'Hôtel de Ville, de construction lourde et massive, ne manque pas d'élégance à l'intérieur. Une grande salle pouvant contenir 400 personnes est mise à la disposition des sociétés locales pour leurs soirées et des conférenciers de passage. C'est dans cette salle que je donnais le 1er février écoulé une causerie sur le renchérissement de la vie. L'auditoire comptait 200 à 250 personnes.

Le Baulmes paysan est cossu. Le Baulmes ouvrier est pauvre. L'usine des chaux et ciments emploie 150 personnes, la moitié sont occupées à la carrière. Soixante à soixante-dix travaillent à la fabrique en deux équipes, l'une de jour et l'autre de nuit. L'équipe de jour fait 11 heures, celle de nuit 11 ou 12. Les heures de nuit se payent au tarif de celles de jour. Les salaires sont excessivement bas. Le maximum est de 38 centimes. Ce maximum n'est obtenu que par certains ouvriers après un séjour assez long dans l'établissement. Les manœuvres sont engagés à 33, 34, 35 centimes l'heure. Les piqueurs touchent 39 centimes. Quant au directeur, son traitement est de 8000 fr. plus une prime pour chaque wagon de ciment expédié. Il habite, un peu en retrait du village, une maison de belle apparence. Quant au contremaître, son salaire est de 250 fr. par mois. Les ouvriers laissent sur leur paye le 2 pour cent pour l'assurance-accidents. Ils versent chaque mois un franc pour une caisse de maladie gérée par l'entreprise et sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. En cas de maladie, ils reçoivent deux francs par jour au maximum. Cependant, afin de parer à cette éventualité, les salariés malades sont congédiés la plupart du temps sous un prétexte ou sous un autre.

Il y a deux ou trois ans, le directeur exigeait de chaque ouvrier engagé le dépôt d'une certaine somme variant de 30 à 50 fr. Sur plaintes réitérées portées par les intéressés, pareils procédés ont disparu depuis une dizaine de mois. Les amendes sont de rigueur. Elles varient entre 25 et 50 centimes. Pour un rien, elles pleuvent. Quand l'ouvrier se rend au cabinet, son temps est contrôlé. Le travail est abrutissant et dangereux. Les contremaîtres poussent à la surproduction. Vrais gardes-chiourmes, ils harcèlent leurs victimes et les menacent constamment de renvoi. Ceux-ci se font au petit bonheur.

Les journaux ont raconté l'accident survenu dernièrement. Leur récit est inexact. L'ouvrier n'a pas été asphyxié par la chaleur. Il est mort enlisé dans une grande cuve pleine de chaux en poussière. Voulant saisir un tuyau qui s'y trouvait caché, il a lâché prise et est tombé au fond de la dite cuve haute de plusieurs mètres.

Parfois les ouvriers sont pris d'étourdissements grâce aux gaz et à la chaleur. On les dépose sur un tas de coke et on attend qu'ils reviennent à eux. Il est arrivé que le temps passé ainsi à reprendre ses esprits a été facturé et décompté sur la paye. Ceux qui trient le ciment ont les doigts tellement écorchés qu'ils ne peuvent plus couper leur pain.

La vie à Baulmes est assez chère. Le lait se paye 22 centimes le litre. L'épicerie, le pain ont le cours des villes. Les vêtements idem. Aussi les ouvriers sont-ils misérables, d'aspect minable. Ils mangent une fois de la viande par quinzaine, ceux du moins qui ne sont pas trop chargés de famille. Les Italiens, préférés à cause de leur endurance

(vive le patriotisme!) sont presque en majorité. Les autres sont de petits paysans ruinés par les hypothèques et qui, en désespoir de cause, se sont engagés dans ce bagne. Ils y demeurent, malgré tout. Le village les tient. Ils y sont nés. Pourtant leur vie est amère. Mouchardés par les contremaîtres, mouchardés par ceux qui désirent s'attirer les bonnes grâces des chefs, ils vivent constamment sous la peur. Sans métier, que pourraient-ils faire d'autre? Ils sont destinés à être victimes d'une indigne exploitation. Une quinzaine d'entr'eux, venus pour ma conférence, n'ont pas osé entrer dans la salle parce que plusieurs contremaîtres s'y trouvaient. Ils me l'ont écrit depuis, en cachette.

Une fois, jadis, excédés par le travail, dégoûtés de cette vie d'esclave, ils eurent un sursaut de dignité. Ils formèrent un syndicat. Deux jours après, les membres du comité étaient congédiés et l'ordre régnait à Varsovie.

Les bénéfices de la Société sont importants. Les actionnaires touchent un fort dividende. L'année dernière, il a été, sauf erreur, du 11 pour cent.

En songeant sans doute à la tristesse de leur existence, à ce qu'elle représente de douleur, d'oppression, d'ignominie, grâce à la méchanceté des hommes, à leur âpreté au gain, à leur satanique désir de domination, les ouvriers ont baptisé eux-mêmes la villa habitée par le directeur: « Le château des larmes ».

Ces camarades de Baulmes m'ont inspiré une profonde sympathie; jamais peut-être l'iniquité capitaliste ne m'est apparue aussi odieuse, aussi inhumaine. J'ai senti passer en moi, pour eux, une colère et une haine saintes. Ils m'ont dit: Aidez-nous. Ils me l'ont écrit, car, au cours de la conférence, je les ai exhortés à la révolte et à l'organisation. Mais si utiles que puissent être nos encouragements et nos conseils, c'est d'eux-mêmes que viendra la délivrance. Qu'ils agissent!

En attendant que souffle un vent libérateur qui les pousse à l'action, à l'entente, à l'entr'aide, il est bon de signaler à l'opinion publique et à la connaissance de la classe ouvrière ces bagnes industriels du canton de Vaud.

Celui de Baulmes n'est pas le seul. On nous en indique d'autres à Cossonay, usine Aubert-Grenier, à Yvonand, tuilerie Dutoit, et dans tous les centres industriels du pays.

C'est plus qu'il en faut pour nous donner un regain de courage et d'ardeur. La besogne nous attend, toute chaude. Et rien ne vaut le contentement que procure le travail accompli en vue de détruire un régime économique qui fait des créatures de toute richesse des parias privés de cela même qu'ils ont produit. *P. G.*

L'alimentation du prolétariat.

Notre camarade Gustave Eckstein a commencé, dans la *Neue Zeit,* une série d'articles entreprise, comme on le verra, à propos d'une publication belge. Nous croyons devoir la faire connaître à nos lecteurs, pour son importance documentaire et pour les conclusions auxquelles elle doit mener.

I.
L'Enquête.

Slosse a admis, dans ses recherches, les proportions trouvées par le physiologiste américain Atwater, portant que la femme consomme les huit dixièmes de ce qu'il faut à l'homme, un jeune garçon de 14 à 16 ans autant, une jeune fille du même âge, sept dixièmes, etc. Il est évident que ces chiffres, quoique reposant sur une riche expérience, ne coïncident pas avec les cas individuels, ne fût-ce que parce que les métiers exercés par l'homme et par la femme ne dépendent pas l'un de l'autre, en sorte que les besoins d'alimentation resteraient dans une proportion donnée. Une blanchisseuse mariée à un tailleur se contentera rarement des huit dixièmes de la portion de son mari.

L'enquête engagée par l'Institut Solvay et menée par A. Slosse s'est proposé d'éviter dans la mesure du possible, les erreurs des méthodes tant directe qu'indirecte en employant l'une à contrôler l'autre.

1250 ménages d'ouvriers ont été soumis à l'enquête. L'Institut s'est adressé pour cela à des représentants des mouvements syndical et coopératif, qui lui indiquèrent des ménages s'y prêtant et, de plus, veillèrent à la tenue consciencieuse des livres de ménage par les ménagères. Dans les livres mis à leur disposition, elles devaient inscrire jour par jour, avec toute la précision possible, le détail des quantités d'aliments achetés, non d'après le prix, mais d'après le poids, en y ajoutant la mention exacte du genre de chaque produit, par exemple, pour la viande, la qualification du morceau. Les hommes de confiance fournissaient en outre les renseignements suivants: la profession, la nature du travail, exécuté en plein air ou en espace clos, le temps de travail, le salaire de l'homme et, s'il y a lieu, les autres ressources de la famille, l'âge, etc.

Sur les 1250 livres rendus, 1065 ont été utilisables. Ce nombre est évidemment très élevé. Mais il s'explique par trois faits: la durée de l'enquête n'a été que de 14 jours; les ménages choisis ne se composaient ordinairement que de l'homme et de la femme, celle-ci tenant le ménage; enfin un contrôle sérieux était exercé par les hommes de confiance.

Il faut le reconnaître, ce choix altérait un peu l'image des conditions d'alimentation; car seul un